

Institution et charismes dans l'Église

COMME L'EXPLIQUE MGR RYLKO, L'ÉGLISE RESSENT AUJOURD'HUI LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFLEXION THÉOLOGIQUE ET PASTORALE SUR LA NATURE ET LE RÔLE DES DONS QUE L'ESPRIT SAINT CONTINUE À LUI PRODIGUER ABONDAMMENT...

La « maturité ecclésiale », souhaitée par Jean Paul II pour les mouvements et les communautés nouvelles, comporte, de leur part, un approfondissement permanent de leur propre identité, et exige qu'ils se posent sans cesse la question : Qui sommes-nous dans l'Église et pour l'Église ? Une telle réflexion est un humble effort pour essayer de comprendre le dessein de Dieu dans ce moment précis de l'histoire du salut, et pour donner une réponse toujours plus juste et généreuse, au service de la mission de l'Église.

Je voudrais m'arrêter brièvement avec vous sur le « génie du lieu » dans lequel se déroule ce colloque : Assise, la ville de saint François. À l'époque de saint François, l'Église traversait une crise relativement importante. En songe, Innocent III voit la basilique du Latran, la cathédrale du Pape !, s'effondrer, et un inconnu essayer de la soutenir. Le Pontife associe cette vision étrange à la figure du poverello d'Assise. Commentant l'épisode, le cardinal Ratzinger écrit : « Lui [Innocent III], le grand politique, avait reconnu en cet homme pourtant étranger à la politique mais qui vivait la radicalité de l'Évangile, la force capable de donner à l'Église ce que sa propre habileté politique ne parvenait à procurer. Au-delà de ses capacités politiques ou de stratégie administrative et politique, l'Église avait besoin

de se rénover charismatiquement de l'intérieur, de raviver la flamme de la foi. »¹ Voici un exemple, l'on pourrait dire « classique », du rapport organique entre institution et charisme dans la vie de l'Église, de leur symbiose profonde qui se manifeste de manière particulière lorsque l'Église est confrontée à des défis particuliers. « Aujourd'hui comme autrefois, poursuit le cardinal Ratzinger, l'Église continue à espérer que, là où l'on observe une tendance à l'usure par l'habitude ou la routine, et un véritable risque de naufrage, l'Esprit Saint suscite un renouveau. Un renouveau que personne n'avait planifié mais qui est favorisé par des hommes illuminés par la grâce et faisant fructifier l'Évangile. François était un de ceux-là...

[...] L'Église est un peuple rassemblé par le Père, grâce au Fils, dans l'Esprit Saint (cf. Lumen Gentium). Dans ce cadre trinitaire, Vatican II a particulièrement mis en évidence le rôle de l'Esprit Saint dans la vie de l'Église : « L'Esprit habite dans l'Église et dans les cœurs des fidèles comme en un temple (cf. I Co 3, 16; 6, 19); en eux il prie et rend témoignage de leur adoption filiale (cf. Ga 4, 6; Rm 8, 15-16 et 26). Cette Église qu'il amène à la vérité tout entière (cf. Jn 16, 13), qu'il réunit dans la communion et le ministère, il l'édifie encore et la dirige par des dons variés, tant hiérarchiques que charisma-

tiques, et par ses œuvres il l'embellit (cf. Ep 4, 11-12; I Co 12, 4; Ga 5, 22) »². Il faut tout d'abord remarquer que le Concile, comme le montre ce texte essentiel, considère la hiérarchie des charismes qui jaillissent d'une même source qui est l'Esprit Saint, comme étant elle-même un des charismes. Toute l'Église est donc, en réalité, charismatique. Il s'agit là d'un fait d'extrême importance.

C'est justement au sein de cette ecclésiologie pneumatologique que jaillit la doctrine conciliaire renouvelée sur les charismes en tant que tels. Dans Lumen Gentium, nous lisons ainsi : « En outre, le même Esprit Saint non seulement sanctifie le Peuple de Dieu, le conduit et l'orne de vertus au moyen des sacrements et des ministères mais, "en distribuant à chacun ses dons comme il lui plaît" (I Co 12, 11), il dispense également, parmi les fidèles de tout ordre, des grâces spéciales qui les habilitent à assumer des activités et des services divers, utiles au renouvellement et à l'expansion de l'Église, suivant ces paroles : « À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun » (I Co 12, 7). Ces charismes, qu'ils soient extraordinaires ou plus simples et plus répandus, sont ordonnés et adaptés d'abord aux besoins de l'Église: ils doivent donc être accueillis avec gratitude et joie spirituelle. »³ Par cet enseignement, le Concile a levé les suspicions et la défiance qui pesaient sur



Pentecôte 1998: Mouvements ecclésiaux et communautés nouvelles sont rassemblés place St-Pierre à l'invitation de Jean Paul II.

les charismes, marquant un tournant qui signifie non seulement une ouverture, mais une valorisation décisive de la dimension charismatique de l'Église et un retour évident à la doctrine biblique authentique sur les dons de l'Esprit, vis-à-vis desquels la communauté ecclésiale a réaffirmé son attention et sa confiance.

Le discours sur les charismes est ainsi passé du niveau de l'expérience mystique la plus haute, c'est-à-dire de l'extraordinaire, au niveau de la vie ordinaire des chrétiens et des laïcs chrétiens en particuliers. C'est un processus dans lequel les mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles, particulièrement le Renouveau catholique charismatique, ont eu un rôle significatif.

Dans son magistère et sa pratique pastorale, Jean Paul II a réservé une place importante à la doctrine conciliaire sur la dimension charismatique de l'Église. Il souligne de diverses manières que « le développement de la communauté ecclésiale ne dépend pas seulement de l'institution des ministères et des sacrements, mais aussi des dons imprévisibles et libres de l'Esprit qui œuvre au-delà de toutes les voies ordinaires. Le charisme de chacun doit être respecté et valorisé pour le bien du Corps. »⁴

Le moment décisif dans la reconnaissance des dons de l'Esprit est la vérification de leur authenticité, ... Le Concile donne à ce sujet une indication importante : « C'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de juger de l'authenticité et de la mise en œuvre de ces dons; et c'est aussi à elle qu'il appartient spécialement de ne pas éteindre l'Esprit, mais de tout examiner et de retenir ce qui est bon (cf. I Th 5, 12 et 19-21). »⁵ Pour faciliter le chemin de vérification des dons charismatiques, tant de la part de l'autorité ecclésiastique que de la direction spirituelle

des personnes et communautés, le Pape a défini quatre critères fondamentaux :

- L'accord avec la foi de l'Église en Jésus Christ (1 Co 12, 3) : un don de l'Esprit Saint ne peut être contraire à la foi que ce même esprit inspire à toute l'Église;
- La présence des « fruits de l'Esprit : charité, joie, paix » (Ga 5, 22) : si un charisme provoque le trouble et la confusion, cela signifie qu'il n'est pas authentique ou qu'il n'est pas vécu de manière juste. De même, sans charité, même les charismes les plus extraordinaires n'ont pas la plus petite utilité;

« Il n'y a pas d'opposition entre charisme et institution, puisque c'est l'unique Esprit qui, avec une multitude de charismes, anime l'Église. »

Jean Paul II

– L'harmonie avec l'autorité de l'Église et l'acceptation de ses décisions : l'authentique charismatique se reconnaît à sa docilité véritable envers les pasteurs de l'Église. Un charisme ne peut susciter la rébellion ou provoquer la rupture de l'unité;

– L'utilisation du charisme dans la communauté ecclésiale selon la règle « que tout se passe en vue de l'édification » (1 Co 14, 26). Les charismes sont accueillis dans la mesure où ils apportent une contribution constructive pour la vie de la communauté, une vie d'union avec Dieu et de communion fraternelle. Selon le Pape, « en vue de l'édification »

est donné de manière particulière le don de prophétie destiné à promouvoir le développement ou même la réforme de la communauté ecclésiale (*Ecclesia semper reformanda*). Dans cette perspective, une critique sainte, animée par le désir de faire avancer dans la vérité et la charité, n'est pas contraire au principe d'unité et de communion⁶.

Le facteur « temps » a, dans ce processus de discernement des charismes, une importance déterminante. Il n'est pas rare de voir que l'on oublie que la meilleure façon de vérifier le don est son histoire : l'arbre se reconnaît à ses fruits. Il appartient à celui qui a la responsabilité de décision, comme dit Luigi Sartori « la nécessité de faire confiance, de donner l'espace nécessaire à la liberté, de ne pas précipiter les décisions qui voudraient étouffer ou éteindre les dons sous prétexte de garantir l'authenticité. »⁷

Le Pape n'a de cesse de redire, sous des modes différents, que les mouvements sont un don de l'Esprit et un motif d'espérance pour l'Église et pour le monde. Et à ce sujet, il n'hésite pas à parler de « co-essentialité entre la dimension institutionnelle et la dimension charismatique ». (...) Jean Paul II affirme que la dimension charismatique n'est pas un élément accessoire ou ornemental mais étroitement liée à la dimension institutionnelle, qu'elle est une composante structurelle de l'Église. « Il n'y a pas d'opposition entre charisme et institution, puisque c'est l'unique Esprit qui, avec une multitude de charismes, anime l'Église. Les dons spirituels servent aussi à l'exercice des ministères [...] En ce sens, l'on peut dire que l'Église est une communauté de charismes »⁸.

Mgr Rylko, 

président du Conseil pontifical pour les laïcs

(Extraits de son intervention au colloque d'Assise, de mars 2004, sur « la participation des mouvements ecclésiaux et des communautés nouvelles à la mission de l'Église », organisé par la Communauté de l'Emmanuel).

1. J. Ratzinger, Dio e il mondo. Essere cristiani nel nuovo millennio, Edizioni San Paolo, Cinisello Balsamo 2001, p. 360.

2. Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, n°4.

3. Ibidem, n°12.

4. Jean Paul II, Catechesi all'udienza generale, «La traccia» 6 (1992), p. 819.

5. Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, n°12.

6. Jean Paul II, Catechesi all'udienza generale, «La traccia» 6 (1992), p. 820.

7. L. Sartori, «Carismi», in G. Barboglio-S. Dianich (a cura di), Nuovo Dizionario di Teologia, Edizioni San Paolo, Cinisello Balsamo 1988, p. 119.

8. Jean Paul II, Aux cardinaux et prélats de la curie romaine, «Insegnamenti di Giovanni Paolo II X», 3 (1987), p. 1483.